

Compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2023



Présents : Stéphan MAURIN, Sophie BOISSIER, Gilles MERCIER, Christelle FOLCHER, Thibaut MALGOUYRES, Matthias CORNEVAUX, Fabienne MOLINES, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Florence BOISSIER, Matthieu PUCHERAL, Catherine BLACLARD, Olivier MALACHANNE, Guillaume HARVOIS et François FOLCHER (Bon anniversaire !)

Excusés : Michèle BUISSON, Clara ARBOUSSET, Daniel MOLINES, Lucie BONICEL

Secrétaire : Matthias CORNEVAUX

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2023 à l'unanimité.

Délibérations :

Fond de concours pour l'électrification de PEYREGUY. La commune avait déjà délibéré mais le montant des travaux a énormément augmenté. En effet, nous avons reçu un nouveau chiffrage pour les travaux d'électrification de la ferme de Peyreguy de la part du SDEE. Ces travaux s'élèvent à 229 668.83 € TTC, ils seront menés par le SDEE. La commune sollicite la participation de la commune via un fond de concours de 50 900 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la participation de la commune via un fond de concours de 50 900 € permettant la réalisation de l'électrification de Peyreguy.

Adoption du nouveau règlement intérieur du camping :

Lecture est faite par madame Christelle FOLCHER du nouveau règlement intérieur du camping. Ce nouveau règlement est adopté à l'unanimité des membres présents.

Adhésions de la commune à des associations :

- **ANACR** : Association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistance. Monsieur le maire propose que la commune adhère à l'ANACR qui se veut être un vecteur de la connaissance de l'Histoire et de ses enseignements, de la mémoire des combats des Résistantes et des Résistants, du rôle de la Résistance dans l'Histoire de notre pays, de la pérennisation de ses valeurs, dans le présent et dans le futur. L'adhésion s'élève à 75 €. Le conseil de prononce pour à la l'unanimité.
- **ANEM** : Association nationale des élus de la montagne, souhaite œuvrer pour une mise en place vigoureuse de politique de développement de ces territoires comme cela a été prévu via la loi montagne. Cette adhésion s'élève à 339.67 €. Le conseil décide d'adhérer pour cette année pour tester.

Tarif de location des salles :

Suite à quelques petits questionnements sur les tarifs advenus durant l'hiver, la commission bâtiments communaux s'est réunie et son président, monsieur Cyril Djalmit, propose ce soir au conseil de nouveaux tarifs pour la location des salles.

Tarifs de location de la salle polyvalente et du gîte selon la nature des locataires	Associations de la commune	Personne privée	Personne morale de droit privé (hors asso de la commune)
Salle polyvalente	gratuit	100 €/ jour (hors week end) * 150 € / week end (du vendredi soir au lundi matin)	100 €/ jour (hors week end) * 150 € / week end (du vendredi soir au lundi matin)
Gîte	200 € pour la privatisation, tarif groupe scolaires et médico sociaux si juste des couchages	400,00 €	400,00 €
Cuisine du Gîte	gratuit en dehors de la période d'ouverture du gîte si celui-ci est libre	100 € mais seulement hors saison et sans couchage	100 € mais seulement hors saison et sans couchage
Gîte et salle polyvalente	pas de tarif particulier	500 € nuit du samedi ou du vendredi	500 € nuit du samedi ou du vendredi

* la location journalière n'est pas possible durant le week end

Les nouveaux tarifs sont acceptés à l'unanimité et seront applicables dès le 1er avril 2023.

Informations et débats :

Travaux dans le lit du Tarn

Monsieur le maire fait un compte rendu au conseil de la réunion qui s'est déroulée le 3 mars, en présence de Monsieur Florian FERGEAULT, chargé de mission milieux aquatiques, Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, qui portait sur l'aménagement du lit du Tarn dans le village du Pont de Montvert.

Le représentant du SAGE propose plusieurs pistes :

- 1/ Tout d'abord, alerter le Conseil Départemental, qui a la responsabilité du pont, en demandant un diagnostic d'ouvrage d'art sur le pont et les murs de soutènement afin de consolider les parties fragilisées.
- 2/ Limiter la végétalisation (ce qui est déjà effectué régulièrement), pour garder également la vue «ouverte» l'été sur le pont.
- 3/ Scarification (soumis à minima à un porté à connaissance à la DDT et/ou dossier de déclaration) afin de désolidariser les blocs, arbres, et permettre, s'il y a une crue, que les matériaux soient emportés. S'il n'y a pas de crue juste après, cela ne servira à rien, et surtout ne garantira pas que les matériaux se déplacent comme souhaité. Il faut tenir compte de la présence d'espèces protégées, en particulier les reptiles, pour toutes interventions de scarification.
- 4/ Arasement et extraction de matériaux (soumis à autorisation environnementale avec étude d'impacts). L'accès au site semble compliquer une intervention avec des engins lourds. Cette solution vraisemblablement très coûteuse ne garantira pas non plus la pérennité de l'état du lit après travaux.

En conclusion, M. Fergeault propose de revenir faire une intervention publique, et pédagogique, avec d'autres acteurs concernés, pour expliquer aux habitants l'importance de la biodiversité et les lois qui la protègent, les zones Natura 2000, l'atout que cela peut avoir sur la commune, la gestion de ces milieux, etc.

M. Stéphan Maurin propose de solliciter le Conseil Départemental dans un premier temps, afin de demander un diagnostic d'ouvrage d'art sur le pont, visant à le consolider si nécessaire.

Dans un second temps, le syndicat Tarn Amont pourrait être à nouveau sollicité, notamment pour une intervention publique.

Caguefer : le résultat de l'enquête publique est positif. Le Marché de consultation des entreprises a été lancé le 13 mars. Le dossier de demande de subvention complémentaire auprès de l'Etat a été déposé avant la date limite de dépôt, le 15 mars.

Ces travaux doivent absolument être réalisés durant l'été en raison des préconisations de la DDT concernant la fenêtre durant laquelle il est possible de travailler dans le lit du Tarn.

Une question portant sur l'avenir de la ressource en eau est posée par monsieur Malgouyres. Il lui est répondu que le PNC lançait prochainement une étude sur la présence d'eau dans le sous-sol granitique du Mont Lozère. Il est probable qu'il y ait de l'eau mais on n'a pas d'information sur cette question. Il est possible que dans le futur l'AEP se fasse principalement via des forages alimentant de petits réseaux plutôt que par des prises d'eau de surface et de très longs réseaux. Cependant ce futur n'aura pas de transcription pratique avant, au moins, une dizaine d'années.

Fontchaldette : Le chiffrage AEP et Assainissement est en cours.

Programme voirie 2023 :

Une tranche ferme de 35 000 € et deux tranches conditionnelles ont été demandées au SDEE pour la consultation. Les chantiers retenus sont :

Embranchement de Grizac et de l'Hermet

VC de Grizac au Cham du Garde : 150 ml

VC de Montgros pour 350 ml

Le Pré Platon

TC : Hameau du Tronc

TC : mur du villaret

Utilisation du domaine public : Un point est fait au sujet de monsieur Soler qui conteste la surface facturée pour son utilisation du domaine public pour l'installation de sa terrasse. Le conseil décide de faire réaliser un bornage contradictoire au plus vite pour qu'il puisse payer au plus juste.

VC1 : on avance sur l'aspect administratif des autorisations de travaux pour la VC1 auprès de la DREAL et du PNC.

Fibre : Travaux de raccordement du bâtiment attenant à l'horloge pour l'installation de la fibre. La commune est d'accord pour autoriser la réalisation de cette tranchée selon des prescriptions qui assurent le maintien (alterné) de la circulation, le tout en dehors de juillet et août. Cependant nous n'avons pas encore reçu la demande de permission de voirie.

Réfection du Pont de Saint Maurice : le dernier chiffrage de la somme à la charge de la commune dépasse les 54 000 €. Le conseil trouve ce prix démesuré et demande au Département de vérifier son calcul.

Communication : Il a été décidé par la commission communication de faire appel à un prestataire pour réaliser la ligne éditoriale, un plan de communication et la rédaction de certains articles à destination de la newsletter, le site internet et le bulletin municipal.

Présentation de l'application Illiwap qui est le nouvel outil de communication de la commune, très adapté aux informations urgentes.

Le Pré du Moulin : monsieur Sébastien Blanc de Lozère habitation s'est manifesté pour étudier la proposition du conseil municipal quant à la possibilité d'aménager un de nos deux lots disponibles du Pré du Moulin.

Enquête publique au sujet de la carrière des Bondons. Nous avons été sollicités en tant que commune limitrophe. Le Bail d'exploitation arrivait à son terme et il faut refaire un bail pour poursuivre l'exploitation, ce renouvellement est soumis à enquête publique avec une étude d'impact très étendue.

Monsieur le maire s'est déclaré rassuré par le contenu des études et a donné un avis favorable.

Maison de santé : le permis de construire de la maison de santé a été déposé par la CCCML. Il y en aurait pour 6 mois de travaux.

La consultation des entreprises devrait être lancée ce printemps si tout se passe comme prévu.